

l'automne, toutefois, je crois que nous aurons donné au programme une forme qui pourra être considérée comme étant assez complète. Le gouvernement a donc l'intention de faire adopter alors une loi en vertu de laquelle le Parlement établirait le programme sur une base permanente.

[Traduction]

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre de chercher à améliorer le programme expérimental de mobilité de la main-d'œuvre. Il était tout à fait évident, dès le début, que ce programme comportait un trop grand nombre de restrictions de sorte que les gens ne pouvaient obtenir une subvention ou un prêt que s'ils avaient été sans emploi pendant un certain temps—quatre mois, je crois. Le ministre a dit que plusieurs modifications avaient été proposées. En conséquence la condition stipulant qu'il faut être sans emploi pendant quatre mois est abandonnée et toute personne qui est licenciée ou qui reçoit un avis de congédiement permanent aura droit à une subvention ou à un prêt.

Je constate qu'on a substitué le mot «subvention» au mot «prêt». En d'autres termes, les intéressés obtiendront une subvention qu'ils ne seront pas tenus de rembourser. Le ministre ne précise pas cependant que ces subventions ne seront accordées qu'aux personnes qui ont un grand besoin d'aide financière. Autrement, toute personne qui est sans emploi ou qui a reçu un avis de congédiement permanent aura droit à une subvention sans condition, quelle que soit sa situation financière.

La deuxième modification consiste en une subvention de \$500 à toute personne qui est obligée de vendre sa maison et s'en aller ailleurs, subissant ainsi une perte financière. A mon avis, la somme de \$500 ne serait pas suffisante pour dédommager le travailleur qui posséderait, dans une petite municipalité, une maison dont la valeur varie entre \$5,000 et \$6,000, s'il doit aller habiter dans une autre région où les seuls logements disponibles coûtent environ \$14,000. A mon avis, le ministre devrait étudier cet aspect de la question pour s'assurer de la possibilité d'appliquer un autre programme plus utile aux personnes obligées de se rendre dans une région où elles pourraient obtenir une maison, mais où cette subvention nette de \$500 leur serait insuffisante.

● (Midi)

La troisième proposition prévoit, au dire du ministre, le paiement des frais du voyage dans les régions offrant de meilleures possibilités. En outre, les personnes à la charge de l'intéressé recevront des indemnités calculées

[L'hon. M. Marchand.]

sur la base de \$20 pour une personne à charge, \$30 pour deux, et \$40 pour trois personnes ou plus, pendant quatre semaines au maximum. Je suppose qu'on effectuera ces paiements dans le cas d'une personne dirigée vers un lieu déterminé par le service de la main-d'oeuvre, et avant qu'elle ait fixé son domicile.

Je le répète: nous approuvons ces changements dont je félicite le ministre. J'espère que les personnes sans emploi y trouveront leur avantage. Il est bien évident que leur nombre ne cesse d'augmenter, et que ce programme leur devient nécessaire. J'aimerais que le ministre examine de nouveau cette subvention de \$500 qui doit aider à l'achat d'un nouveau foyer, pour s'assurer s'il est possible d'appliquer un autre type de programme.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous accueillons favorablement les améliorations au programme de mobilité de la main-d'oeuvre qu'a annoncées aujourd'hui le ministre. Toutefois, il importe de lui signaler ainsi qu'au gouvernement que des associations comme le Congrès du travail du Canada et ses syndicats affiliés critiquent vivement depuis deux ans les lacunes des programmes existants et envisagés. Nous voyons d'un bon œil l'annonce faite aujourd'hui par le ministre mais ses lacunes sautent aux yeux si on la compare avec l'ampleur illustrée dernièrement du programme de recyclage nécessaire aux ouvriers de l'automobile.

Le ministre a révélé que 5,700 ouvriers de l'automobile sont congédiés à cause de l'accord sur l'automobile, pourtant, les installations dont nous disposons ne peuvent former qu'un médiocre pourcentage des ouvriers mis à pied. Il est donc clair que nous avons du chemin à parcourir avant que le programme de main-d'oeuvre du gouvernement soit considéré suffisant. Je me joins au député d'Ontario (M. Starr) qui estimait la subvention de \$500 annoncée par le ministre insuffisante, tout comme la plupart des mesures prises jusqu'ici par le gouvernement. Cette subvention aidera peu un ouvrier congédié à Oshawa, ou au Cap-Breton où l'industrie de la houille est dans le marasme, s'il doit aller s'établir dans une ville comme Toronto où le coût du logement est si élevé. Ces \$500 ne suffiront pas à acheter ou à louer une autre maison. Donc, monsieur l'Orateur, je me joins avec le porte-parole de l'opposition officielle pour accueillir cette mince réforme, mais je tiens à dire au ministre qu'il lui reste encore beaucoup d'efforts à faire avant que son ministère puisse instituer la politique qui répondra vraiment aux besoins des ouvriers canadiens congédiés au même rythme que les progrès de la technologie moderne.